

BULLETIN DU VIVRE AVEC N 14

Fédération Nationale des Lieux de Vie



SOMMAIRE

Le mot du président

La FNLV a 20 ans ! Et elle continue de se construire !

Depuis 2023, le CA de la Fnlv a choisi de provoquer un certain nombre de changement dans son fonctionnement.

Cette dynamique, avait déjà été initiée lors de l'AG précédente par l'intégration au CA d'un groupe de membres volontaires pour participer à nos travaux.

C'était la première fois que des adhérents sans le mandat d'une Frlv intégraient notre conseil d'administration. Cette évolution n'est pas anodine au regard de l'histoire de notre organisation qui a finalement toujours été en mouvement

- Les prochaines Rencontres Nationales
- Après la réforme des adhésions
- Des places à prendre dans le bureau et le CA
- Objectifs de l'année 2024
- Suivi des actions de la FNLV
- Les services de la FNLV
- L'obtention du B2
- Logiciel usager
- Suggestion de lecture
- Une excellente vulgarisation à la radio

Au départ en 2004, la FNLV a été créée afin de rassembler différentes organisations de LVA. Très rapidement des FRLV se sont créés, parfois en lieu et place d'associations déjà existantes. Cette démarche a tellement bien fonctionné que presque immédiatement, seules des FRLV ont composé la FNLV. Cette dernière étant d'ailleurs statutairement administrée par les Présidents des fédérations régionales.

En 2014 les adhérents ont exprimé le souhait de pouvoir adhérer directement à la FNLV sans avoir l'obligation de devoir participer à un collectif régional (souvent car ces FRLV n'étaient pas constituées, parfois pour des questions de relations interpersonnelles). Ce qui a alors entraîné un premier changement statutaire.

Des lors, les adhérents ont cotisé directement à la FNLV et les FRLV en sont devenues des organes déconcentrés. Mais la FNLV a été victime du succès de cette réforme ! Le nombre d'adhérents a rapidement augmenté, donnant à notre association une forte représentativité. Parallèlement nombre de FRLV ont été totalement ou partiellement désinvesties. Ce qui a non seulement éloigné l'administration de la FNLV de ses adhérents et qui en a aussi déstabilisé la gouvernance. En effet, le CA de la FNLV n'étant composé que de membres de droit, représentants des FRLV, la désaffection de ces dernières a amputé le CA d'une partie importante de ses membres.

Ce constat, fait depuis plusieurs années nous a amené aux évolutions de l'année 2023. Dans un premier temps par la modification de la structure du poste de Secrétaire Général via l'embauche d'un technicien formé pour cette fonction. C'est Yannick Paquereau qui assume désormais cette fonction et qui est devenu la cheville ouvrière de notre association. Avec notamment la mise en place de services rendus aux adhérents, une veille permanente sur l'actualité du secteur et notre législation, un accompagnement des administrateurs, une très grande disponibilité permettant aux adhérents de nous contacter

Il est alors devenu évident qu'il était nécessaire de poursuivre cette évolution en créant un poste à temps plein pour nous accompagner. Ce qui nécessitait une réforme du mode d'adhésion. Le choix d'une adhésion dont le montant est proportionnel au budget global du LVA a été retenu. Un nouveau règlement de fonctionnement et de nouveau statut ont été adoptés en ce sens en juin dernier. C'était une forme de pari ! Allait-on garder suffisamment d'adhérents pour poursuivre ce projet ?

En ce mois d'avril nous savons déjà que ce pari est gagné. Vous lirez plus tard que la majorité des adhérents ont accepté cette évolution et que cette nouvelle dynamique continue de rassembler. En sont témoins les nouveaux adhérents ou les anciens LVA qui, ayant cessé d'adhérer par le passé ont choisi de nous rejoindre. Il nous faut maintenant transformer cet essai en faisant en sorte que cette dynamique positive permette un fonctionnement plus optimal de notre CA, et donc une résurgence de l'esprit militant qui nous a fondé et qui s'essouffle depuis plusieurs années, faute de forces vives ! Et j'ai toute confiance en vous pour ce faire !

En conclusion, grâce au travail de mes prédécesseurs et des administrateurs consécutifs, les LVA et la FNLV sont connus et reconnus. Nous avons mieux que les autres résisté aux difficultés rencontrées par le secteur ces dernières années (COVID, crise de l'embauche, restrictions budgétaires impactant l'accueil.....), et ce n'est pas pour rien. La qualité de nos accueils, notre capacité de création et d'innovation, notre résilience.... sont aussi reconnus par la grande majorité de nos partenaires. Néanmoins, nous exerçons dans un secteur en souffrance et vous êtes nombreux à en subir les conséquences. De nombreux départements continuent de méconnaître (volontairement ou non) nos cadres d'exercice et à soumettre les lieux de leurs territoires à des pressions indues. Le travail autour de la reconnaissance des LVA et de leur sécurisation via un cadre légal clair, adapté et respecté par tous doit être poursuivi. Et c'est là tout le sens de nos actions actuelles.

Ensemble, ne lâchons rien !

Bonne lecture à vous tous et au plaisir de vous voir bientôt lors de nos différents événements !

Gwenn Bailliard

La FNLV fête ses 20 ans

Le 21-22-23 mai à Pontmain dans le 53

Nous avons choisit cette année de nous réunir dans un ancien monastère, quoique encore en activité pour partie. Le cadre est plus austère que l'année précédente mais les salles sont plus pratiques et les chambres de qualité.



A l'occasion de son 20e anniversaire, la FNLV va faire le point sur le chemin parcouru depuis la reconnaissance des LVA par le cadre légal de la loi de 2002-2. Le choix a été fait de travailler sur notre identité, ce que nous voulons représenter, préserver et ce de quoi nous voulons nous différencier. Cela suppose de mettre au travail, par la parole, les différents modèles de LVA qui existent aujourd'hui. Nous voulons rendre possible cet échange dans la bienveillance et sortir des querelles qui nous divisent, à l'heure où nous avons besoin de nous rassembler.

Ce sera donc l'occasion de présenter et discuter le travail mené par le bureau et le conseil d'administration depuis sa nomination, un et demi déjà.

Le programme

Le 21 mai

- 14h accueil
- 16h30: témoignage de JP Rosenczveig en visio puis introduction par le président.

Le 22 mai

- 9h-12h ateliers sur les différents types de permanence en LVA
- 14h: au choix;
-conférence sur les évaluations externes
-les place des LVA dans la protection de l'enfance.
- 16h30 : AG annuelle de la FNLV

Le 23 mai

Restitution des ateliers de la veille
Conférence sur les effets psychologique de la permanence avec P Goutodier.

Après la réforme des cotisations

A ce jour nous pouvons estimer que notre pari est rempli, la FNLV a les moyens de ses ambitions affichées. Ses adhérents ne sont pas partis.

Nous avons actuellement 169 adhérents, dont 17 porteurs de projet :

ADHÉRENTS FNLV



Certains LVA ont demandé à ce que la cotisation ait un plafond maximum. La réponse du bureau a été un refus. Le choix est maintenu de rendre le montant des cotisations proportionnel à l'activité. Rappelons que le pourcentage demandé est plus faible que dans n'importe quel syndicat. A titre d'exemple, les journalistes demandent du 0.90 % et la fédération des SCOOP demande plus de 1%.

On peut établir que la cotisation moyenne est aujourd'hui de 550 euros.

Ou en sont le bureau et le CA de la FNLV?

Président	Mr Bailliard
Vice président	
Secrétaire / FRLV Ile de France	VOETZEL Thomas
Secrétaire adjointe	
Vice trésorier	Olivier Blot
Trésorière	Emeline Dugain

Des places à prendre

Des places se sont libérées au sein du bureau depuis le début de l'année 2024 ; celle de vice-président et celle de vice-secrétaire. La réduction du nombre de sièges occupés n'est pas une bonne chose pour la dynamique de la fédération. Ces sièges méritent de retrouver des repreneurs. Nous rappelons que la majorité des réunions se font désormais en visioconférence, ce qui limite le temps consacré. Cela prend une matinée par mois. Nous lançons donc un appel aux bonnes volontés qui auraient envie de nous rejoindre du côté militant.

Il existe également un certain nombre de places libres au sein du conseil d'administration et donc des FRLV.

La seule fédération régionale qui respecte tous les critères attendus est celle de Poitou Charente.

D'autres ont le mérite de faire perdurer des groupes pour des temps de rencontre, de formation.

Nous commençons à mettre en place des coordinations, essentiellement départementales, qui demanderont moins d'engagement.

Nous allons, avec des membres du bureau, faire le tour des régions vides afin de voir ce qui peut être fait.

Notre intention est de proposer une formation à chaque LVA par an et un temps de rencontre, par région, ou par département si cette échelle est plus pertinente.



fonction CA	
Président Aquitaine	Frédéric Albas
Coordinatrice Gironde	Camille Marçais
Présidente Normandie	Isabelle Georget
	Hugue Pourcelot
Président Limousin	
Président région Parisienne	VOETZEL Thomas
Président de région Centre	
Président Poitou Charente	Olivier Blot
Président Auvergen-Rhone Alpes	Emeline Dugain
Coordinatrice du 42	Alexandra Poncet
Président de région Midi Pyrénées	Yacine et Lucille
Président de région PACA	
Président de région Bretagne	
Président Pays de Loire	
coordination 44	Marion B
Président Grand Est	
Président Bourgogne France Comté	
Président Languedoc Roussillon	

Le programme de la FNLV



On avance sur le
programme à réaliser

1) Qui ? Qui représente la FNLV ?

Le bureau s'est entendu sur une proposition complémentaire qu'il propose à ses adhérents afin de mieux identifier quels LVA il souhaite représenter ;

"Les LVA autorisés ou en attente d'autorisation, quelle que soit leur structuration, et dont au moins un des porteurs de projet est personnellement identifiable et participe à la mise en œuvre de ce projet."

2) Quoi ? Quelles sont les idées défendues par la FNLV ? Elle décide de préciser son programme avec cette méthode:

- Elle va mener un **travail d'Enquête** auprès de ses adhérents autour de l'identité de leur lieu ; un questionnaire va être diffusé avant et pendant les Rencontres de 2024.

Elle continue de revendiquer l'**acceptation du cadre législatif des LVA et de sa bonne application**. L'idée étant de ne pas demander moins de cadre mais une meilleure compréhension et application des lois existantes par toutes les parties (autorités de tutelle et LVA). Avec comme idéologie que ce cadre soit au service de nos projets et in fine qu'il permette l'innovation nécessaire à un travail de qualité auprès des jeunes.

- Elle demande cependant une **clarification du cadre de tarification**, en proposant le maintien d'un financement via un forfait lié au projet du LVA, avec comme conviction que c'est le projet qui doit être financé dans son ensemble et non des situations particulières. Là encore, il s'agit d'éviter de rentrer dans une comptabilité de ligne et donc de préserver notre capacité à être créatif et à individualiser les accompagnements.

- Elle demande un **éclaircissement du cadre des contrôles** exercés par les départements. Qu'est que le CD peut faire, ou ne pas faire? On ne peut rien dire si le contrôle vient de la justice (Gendarmerie). Le bureau propose de se baser sur le cadre des évaluations externes, qui semble pertinent pour mener ces contrôles car il prend en compte le témoignage des usagers. Une synthèse des exigences liées à ces évaluations doit être élaborée pour les adhérents, que nous pourrions également proposer comme cadre de référence pour les contrôles.



3) Comment ? De quels moyens va-t-elle user pour mener à bien ces objectifs ?

-**Le bureau de la FNLV** : il est responsable de la politique menée par la FNLV. Il décide donc de sa stratégie en la matière et travaille à cet effet, en étant secondé par son secrétaire général qui exécute certaines tâches qui sont lui sont attribuées. Les décisions sont prises par le bureau et non son seul président.

-**Le Conseil d'Administration (CA)** : il débat et vote les propositions du bureau et fait ses propositions.



-Les commissions : au nombre de 4

- **Soutien juridique** : cela comprend la veille juridique, la vulgarisation des documents et le soutien aux LVA interpellés.
- **Communication et site internet**: Les différentes parutions dans les médias, la création et le suivi du prochain site internet
- **Création de documents supports**: la création des documents qui permettent d'assister les LVA dans leur mise en conformité.
- **Formation et Rencontres nationales**: la coordination et la mise en réseau des différentes formations dispensées et leur ouverture aux non-adhérents. L'organisation des Rencontres nationales chaque année.

Le rythme de leurs réunions reste à définir et peut être différent suivant la commission.

Un membre du bureau doit être présent dans chaque commission.

Chaque commission représente un groupe de référence pour le secrétaire général qui peut les solliciter sur des aspects en rapport et les sert dans leur travail.

Nous avons besoin de forces vives dans ces commissions qui peuvent être pour vous l'occasion de faire du lien, d'échanger et construire ensemble. Vous pouvez donc vous inscrire auprès du secrétaire général en l'appelant ou en lui envoyant un mail.



Suivi des actions de la FNLV

- **Le 21 décembre, nous avons eu un temps de visio avec un conseiller intérimaire (Mr Danel) de Mme C Caubel**
- **Suite à cela, nous avons envoyé en février une demande de collaboration à Mme Le Discot, conseillère à l'Assemblée des Départements de France, pas de réponse à ce jour.**
- **En janvier, notre président a participé au colloque à Toulouse du réseau OSER (séjour de rupture).**
- **Le 31 janvier, une tribune est parue dans la magazine ASH qui vulgarise les conditions de travail en LVA.**
- **Le 20 mars est paru un article dans le Média Social sur la situation des LVA dans ce contexte de crise et qui dénonce le non-respect de la loi par un grand nombre de département.**
- **Le 22 mars, nous avons sollicité Isabelle Santiago pour participer au travail d'enquête annoncé sur le protection de l'Enfance.**
- **Le 4 avril, notre président a assisté à une réunion des mouvements représentés dans la CNAPE.**

Les services de la FNLV

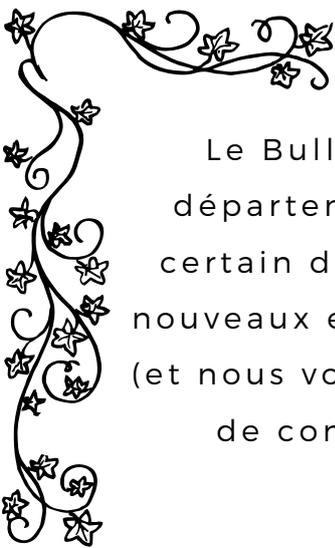
Les adhérents ont commencé à recevoir, depuis le début de l'année, directement sur leurs boîtes mail, des informations et des documents de travail tels que des synthèses de recommandations des bonnes pratiques, etc...

Les adhérents ont également la possibilité de transmettre à la FNLV leurs propres documents afin d'en avoir des retours. Cela peut éviter dans certains cas, d'avoir à faire appel à des experts qui sont bien souvent onéreux. Nous pensons pouvoir délivrer des conseils d'une qualité proche de certains avocats ou autres experts, qui eux ne connaissent pas toujours nos particularités juridiques. Attention à ce que peuvent vous dire certains cabinets de comptables par exemple.

Nous avons l'ambition pour cette année de travailler sur plusieurs documents qui vous seront demandés dans le cadre des évaluations externes. Certains de ces documents seront des masques à remplir et d'autres, des modes d'emplois. Cela s'ajoutera à la série que vous avez déjà reçu comportant les contrats, le livret d'accueil, etc...

L'idée étant que si on est conforme à l'évaluation externe, on ne doit pas avoir à craindre un contrôle.





L'obtention du B2

Le Bulletin n2 du casier judiciaire peut être délivré aux conseils départementaux et aux établissements. C'est pourquoi il arrive que certains départements exigent que vous leur transmettiez le nom des nouveaux employés afin qu'ils vérifient leur B2. Vous pouvez également (et nous vous le conseillons) demander volontairement au Département de consulter le B2 de chacun de vos employés, en plus de votre demande de B3.

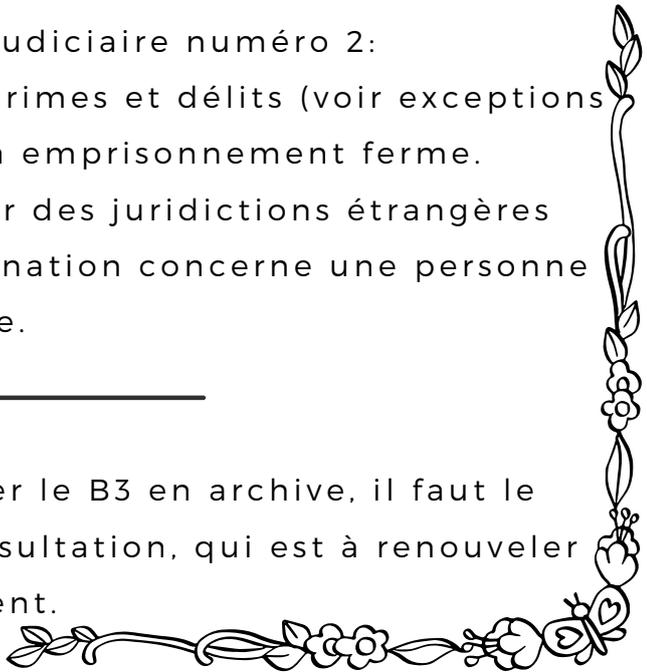
Seuls les employeurs ayant une activité culturelle, éducative ou sociale auprès de mineurs sont autorisés à en demander une consultation (si tout va bien il vous sera répondu "NEANT"). Et seulement si cette information est essentielle pour évaluer les compétences et l'adéquation d'un candidat à un poste où il sera nécessairement en contact avec des mineurs.

Le bulletin n°2 du casier judiciaire regroupe toutes les condamnations prononcées contre une personne, c'est-à-dire les mentions figurant sur le bulletin n°1 à l'exception de celles prévues par l'article 775 du Code de procédure pénale. (Il convient de rappeler que le bulletin n°1 est la liste exhaustive de toutes les condamnations et décisions. C'est donc le plus complet des trois bulletins.) Le casier judiciaire 2 contient de ce fait des condamnations sensibles comme celles portant sur des violences sexuelles sur des mineurs.

Ce qui est inscrit au casier judiciaire numéro 2:

- La plupart des condamnations pour crimes et délits (voir exceptions ci-après) ayant donné lieu à un emprisonnement ferme.
- Les condamnations prononcées par des juridictions étrangères envers un français sauf si la condamnation concerne une personne mineure.

Pour rappel, on ne doit pas conserver le B3 en archive, il faut le détruire et garder une trace de sa consultation, qui est à renouveler régulièrement.





Logiciel usager

Nous vous avons interpellé plusieurs fois ces derniers temps sur la question des logiciels usagers qui arrivent sur le marché, car c'est bien de marché dont il s'agit pour l'instant.

Il n'y aujourd'hui aucune obligation légale à le faire, rappelons-le.

Cela représente un coût non négligeable puisqu'ils fonctionnent tous avec un abonnement allant de 140 à 300 euros par mois.

Les départements ne sont pas, à l'heure actuelle, branchés sur ce logiciel. Un article du monde du 28 février nous apprenait que malgré un budget national de 50 millions, les logiciels de données sur la protection de l'enfance fonctionnent très mal.

« On est contraint de marcher à l'aveugle, résume Anne Devreese, la présidente du Conseil national de la protection de l'enfance, une instance consultative rattachée à Matignon. Nous sommes totalement défailants sur le pilotage de la politique publique, faute de données nationales récentes qui permettraient de mieux comprendre et anticiper les évolutions en cours. » Les départements et leurs prestataires informatiques privés se renvoient la responsabilité d'une remontée très dysfonctionnelle des informations de terrain.

Face aux alertes répétées des acteurs de terrain, le ministère du travail, de la santé et des solidarités a lancé, fin 2023, un « comité stratégique » associant départements, administrations et associations et a missionné le cabinet d'audit Mazars pour établir un « état des lieux » d'ici le mois de mars. « Un plan d'action sera défini à l'issue » de ce délai, précise le cabinet de la ministre déléguée, Sarah El Haïry. Parmi les pistes évoquées figure le choix d'un prestataire unique à l'échelle nationale ou une harmonisation des fonctionnalités des logiciels existants grâce à un label.

La FNLV restera attentif, notamment du côté de la CNAPE afin de guetter des opportunités, notamment de financement. Mais nous vous conseillons pour l'instant, d'attendre que les départements soient prêts.

En attendant il existe plusieurs logiciels qui circulent, dont un porté par le LVA des Pyrénées Le Goeland, "Jeannot".

suggestion de lecture

DANIEL MARCELLI
**IL EST
PERMIS
D'OBÉIR**
L'OBÉISSANCE
N'EST PAS LA SOUMISSION



“ En cherchant des intervenants pour les prochaines Rencontres, j'ai découvert ce monsieur avec qui j'ai tout de suite accroché. J'ai donc été acheté son livre qui est très accessible. C'est un bijou pour les éduc, je n'ai pas d'autres mots. ”

L'autorité redevient à la mode, mais l'obéissance, qui est pourtant son corollaire obligé, reste mal vue. Nous avons tendance à l'assimiler à de la soumission. Or Daniel Marcelli nous montre qu'on se soumet pas à un pouvoir, mais qu'on adhère à une autorité. Et si la soumission s'obtient par la contrainte ou par la séduction, l'obéissance ne peut s'établir que sur un rapport de confiance. Tandis que la soumission détruit, l'obéissance nous permet de nous construire. L'auteur s'appuie sur des cas concrets pour nous rappeler opportunément que l'apprentissage de l'obéissance, nécessaire pendant l'enfance, mène à l'indispensable liberté de désobéir à l'âge adulte. Il apporte ainsi une réflexion nouvelle sur un sujet très actuel. Daniel Marcelli est pédopsychiatre, auteur de nombreux essais.

Une excellente vulgarisation à la radio:

La "Question Philo", avec Charles Pépin, qui répond tous les samedis aux auditeurs d'Inter. Et aujourd'hui, Charles a choisi la question de Cécile, qui voudrait savoir si on peut réparer, une fois adulte, les conséquences des carences affectives de son enfance...



« Réparer, une fois adulte, les carences affectives de son enfance... » On a tellement envie de vous répondre oui. Tant il est vrai que l'enfant carencé affectivement que nous avons parfois été, survit dans l'adulte que nous sommes devenus.

Cet enfant qui a manqué de l'amour inconditionnel d'un parent, cet enfant mal accueilli dans la vie, pas suffisamment sécurisé dans sa légitime « détresse infantile », pour reprendre le mot de Freud, qui a manqué des liens qui enveloppent et sécurisent et qui s'est retrouvé, nu, vulnérable, jeté dans le vaste monde. Et bien c'est cet enfant qui survit dans l'adulte abandonnique, c'est cet enfant qui survit dans l'adulte jaloux, possessif.

Cet enfant encore qui survit dans l'adulte qui manque de confiance en lui et ne trouve jamais la force de se lancer, d'oser, de se risquer à aimer vraiment puisqu'au fond de lui il se dit que de l'amour, il n'est pas digne.

Cette survivance de l'enfant carencé dans l'adulte fragilisé est à la fois une mauvaise et une bonne nouvelle.

Une bonne et une mauvaise nouvelle ? Expliquez-nous ça ?

Une mauvaise nouvelle d'abord, car le passé ne passe pas et engendre souffrances, peurs, inhibitions. C'est même à se demander si le propre du passé n'est pas justement, comme l'ont montré aussi bien Freud que Proust ou Bergson, de ne jamais passer, de n'être jamais du passé...

Mais une bonne nouvelle aussi puisque ce passé, ne passant pas, se trouve à disposition, dans notre cerveau, sous forme de souvenirs, de règles de vie implicites, de vérités émotionnelles, de conceptions du monde - autant de chaînes de connexions neuronales qui sont là, dans notre cerveau, prêtes à être retravaillées, revécues, retraitées, ré-agencées...

Notre cerveau étant défini par sa plasticité neuronale, tout ce passé présent dans notre cerveau peut être retravaillé, recomposé : nos souvenirs par exemple ne sont pas comme des fichiers PDF dans un disque dur, mais d'avantage comme des textes que nous pouvons réécrire, des partitions que nous pouvons rejouer.

D'où cet espoir, Cécile, comme vous le dites, de « réparer » l'enfant que nous avons été, c'est-à-dire, évidemment, l'adulte que nous sommes devenus.



Ah bon, bonne nouvelle, et on fait comment ?

La vie parfois suffit à nous offrir cette réparation. C'est une belle rencontre, qui fait qu'enfin, pour la première fois, on se sent aimé inconditionnellement. Alors soudain cette vérité émotionnelle que l'on trimbalait depuis son enfance carencée - à savoir que je ne mérite pas d'être aimé - se trouve, d'un coup, désamorcée. C'est un échec parfois, que l'on redoutait plus que tout et dont on ressort paradoxalement reboosté, fort d'avoir trouvé au fond de soi une ressource insoupçonnée.

Alors soudain cette vérité émotionnelle que l'on trainait depuis son enfance carencée - à savoir que je manque de ressources, que je n'ai pas les épaules pour affronter l'adversité - se trouve, d'un coup, désamorcée. Et puis bien sur parfois la vie ne suffit pas, alors il y a la thérapie, et même les thérapies...

La psychanalyse bien sûr, mais également ces autres formes de psychothérapies, notamment celles qui utilisent l'outil, développé à partir de la révolution des neurosciences, de la reconsolidation de la mémoire. Je ne peux pas entrer ici dans le détail de cette méthode mais je peux vous en donner le principe : voyager dans son passé et en revenir en comprenant que la règle de vie que nous en avons inférée n'a peut-être pas de raison de continuer à nous pourrir la vie, qu'elle est devenue, en quelque sorte, anachronique, incohérente.

Si nous ne pouvons pas changer le passé, nous pouvons changer les traces que ce passé a laissées dans notre cerveau, telle une présence en nous de notre passé, qu'il s'agisse de ces émotions douloureuses associées à nos pires souvenirs, ou de ces règles de vie implicites que nous avons inférées de ces souvenirs. Songeons à ces joueurs de rugby qui n'ont pas le droit de se faire des passes en avant : ils ne peuvent aller de l'avant qu'en se retournant vers l'arrière, en se faisant des passes vers l'arrière. Jolis modèles : nous devons trouver, nous aussi, la bonne manière de nous tourner vers notre passé pour retrouver l'allant, la manière de vivre avec notre passé qui nous permette d'aller de l'avant.

